

Le 25 mars 2024, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 mars 2024

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MONTAGNON, INCORVAIA, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, ROBERT, MAGALHAES, KARA, MARRET, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PEPIN, PONSON, BELLE.

**Procurations** : Monsieur CHAPOT à Monsieur VOCANSON, Madame DUCREUX à Monsieur MONTEUX, Monsieur FAVEYRIAL à Monsieur INCORVAIA, Madame KHEBRARA à Madame SPADA, Madame MONTET-FRANC à Monsieur MARRET, Madame MOINE à Monsieur CAMPEGGIA.

**Secrétaire** : Monsieur MARRET.

### **Objet : Programmation 2024 du contrat de ville**

Monsieur le Maire expose que le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 a officialisé le maintien du quartier de la Chapelle en géographie prioritaire. Il tient compte de trois critères : le nombre d'habitants par unité urbaine (+10 000), le nombre d'habitants dans le quartier prioritaire (+ de 1000) et enfin le revenu médian inférieur au seuil de 13 300 €. La Chapelle intègre les 24 quartiers prioritaires identifiés sur le département de la Loire et reste spécifiquement rattaché aux 20 quartiers prioritaires du territoire de Saint Etienne Métropole.

Il explique que, pour 2024, un appel à projet « Ambition Quartiers 2030 » a été lancé conjointement par l'Etat et Saint-Etienne Métropole qui pilote le Contrat de Ville. Dans l'attente de la finalisation des grands enjeux qui structureront la stratégie métropolitaine 2024-2030, il a été demandé de proposer des projets qui répondent aux trois grandes ambitions débattues lors des Assises de la Politique de la Ville du 7-8 novembre à savoir :

- Mon quartier émancipe : éducation, culture, sport, accès aux droits et citoyenneté...
- Mon quartier révèle : insertion, emploi, économie sociale et solidaire, développement économique...
- Mon quartier respire : cadre de vie, transition écologique et sociale, santé...

Une quatrième ambition transversale a été abordée sur la thématique d'un quartier qui agit en favorisant la participation citoyenne, la coopération et le partenariat.

Pour chacune des ambitions citées, des pistes d'actions sont détaillées dans le règlement de l'appel à projet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20240326-2024-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024

Publication : 28/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire indique qu'à l'échelle communale, 17 dossiers ont été déposés par 11 structures différentes. Pour 9 d'entre elles et 11 projets différents, la Commune est à nouveau sollicitée pour apporter un soutien financier spécifique. Une projection de l'ensemble des actions du Contrat de Ville est faite en séance du Conseil.

Il ajoute que la Politique de la Ville organise les politiques publiques au mieux, pour « raccrocher » ces quartiers prioritaires, qui concentrent les difficultés sociales, urbaines et économiques, au reste du territoire, en renforçant la mobilisation du droit commun et en le complétant par des financements spécifiques.

Il annonce à l'Assemblée que la répartition de l'enveloppe sollicitée auprès de la Commune est la suivante :

Porteur du projet	Intitulé du projet	Budget prévisionnel	Proposition Participation communale
Centre Socio-culturel le Nelumbo	Tournoi d'Halloween	6 607 €	1 000 €
	Être femmes ça se discute (être femme de sport)	5 769 €	500 €
	Reporter sans barrière	8 504 €	500 €
Andrézieux Bouthéon Badminton Club	Badminton et mixité	10 000 €	1 500 €
Mission Locale	Bourse permis de conduire	13 000 €	4 000 €
Epicierie Solidaire	A l'écoute de nos émotions	8 645 €	500 €
Sauvegarde 42	A la découverte de nos Régions	9 800 €	1 000 €
Judo Club Plaine du Forez	Amis-es sur le tatami, amis-es dans la vie	4 600 €	1 000 €
ABFC Football	Faucon s'le dise : des parcours sportifs et éducatifs sur et en dehors du terrain	20 500 €	1 000 €
Fac Athlé	Ma pause santé !	4 500 €	1 000 €
Sham Spectacle	Parcours Cirque Family	5 000 €	1 500 €

Il fait remarquer que le versement de ces subventions exceptionnelles sera conditionné à la réalisation du projet mentionné par l'association dans le cadre de la programmation du contrat de ville 2024.

Il tient à préciser que la Commune intervient financièrement sur 11 actions, mais contribue à de nombreuses autres, de manière indirecte, à travers une subvention annuelle ou par la valorisation de l'accompagnement de l'équipe du service Animation Citoyenne et Partenariale – Coordination Jeunesse.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la programmation 2024 du Contrat de Ville telle que présentée,
- **APPROUVE** la participation de la Commune à hauteur de :
  - **1 000 €**, pour le projet « Tournoi d'Halloween »,
  - **500 €**, pour le projet « Être femmes ça se discute (être femme de sport) »,
  - **500 €**, pour le projet « Reporter sans barrière »,
  - **1 500 €**, pour le projet « Badminton et mixité »,
  - **4 000 €**, pour le projet d'aide au financement du permis de conduire,
  - **500 €**, pour le projet « A l'écoute de nos émotions »,
  - **1 000 €**, pour le projet « A la découverte de nos Régions »,
  - **1 000 €**, pour le projet « Amis-es sur le tatami, amis-es dans la vie »,
  - **1 000 €**, pour le projet « Faucon s'le dise : des parcours sportifs et éducatifs sur et en dehors du terrain »,
  - **1 000 €**, pour le projet « Ma pause santé »,
  - **1 500 €**, pour le projet « Parcours cirque Family »
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 26 mars 2024

Le Maire,  
François DRIOL



Le secrétaire de séance,  
Pierre-Julien MARRET

